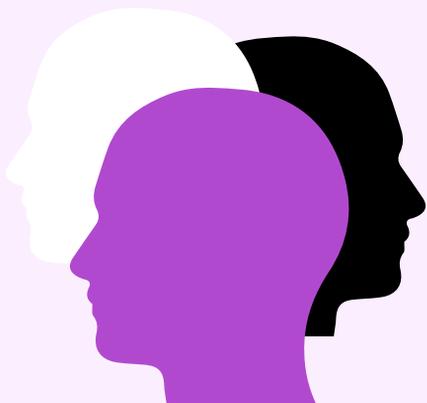


Risque suicidaire chez l'adolescent

Un lycéen sur dix déclare avoir déjà fait une tentative de suicide et plus de 10 % disent avoir eu des idées suicidaires au cours l'année écoulée. Pour les adolescents, les conduites suicidaires ont à la fois valeur de signal et de menace :

- Signal d'une souffrance qui atteint son acmé, d'une rupture dans les équilibres psychosociaux et souvent d'un trouble psychopathologique associé.
- Menace des trajectoires de vie et de développement, tant les tentatives de suicide grèvent le pronostic vital, morbide et fonctionnel des jeunes. Rappelons qu'avec 400 décès chaque année, le suicide reste la deuxième cause de mortalité chez les 15-25 ans.



Pour endiguer ce problème de santé publique, le Ministère des Solidarités et de la Santé propose, à travers sa feuille de route pour la Santé Mentale et la Psychiatrie publiée en juin 2019, une stratégie intégrée de prévention reposant sur 4 piliers : la généralisation du dispositif Vigilans (dispositif de prévention de la réitération suicidaire par la veille, le recontact et la gestion de crise par téléphone – www.dispositifvigilans.org), le déploiement d'une offre de formation actualisée à la prévention du suicide, la formation des médecins généralistes aux troubles dépressifs, et la prévention de la contagion suicidaire à travers le soutien au programme Papageno.

Par les missions qui leur sont confiées, les Maisons des Adolescents ont à la fois la légitimité et la responsabilité de faire figure de proue en matière de prévention du suicide des jeunes. Plus qu'une simple mise en application, les principes et valeurs qu'elles défendent les engagent à mettre en cohérence les actions proposées par la feuille de route en les adaptant aux spécificités de la population adolescente. Concrètement, il s'agirait pour les professionnels des MDA de :

- Intégrer le dispositif Vigilans dans les pratiques courantes d'accompagnement des adolescents suicidants et d'en être un interlocuteur privilégié,
- Être systématiquement formés au repérage et/ou à l'évaluation de l'urgence suicidaire, en accord avec le plan de formation institué par le Groupement d'étude et de prévention du suicide,
- Se poser comme recours possible pour les médecins traitants qui auront repéré un adolescent souffrant d'idées suicidaires,
- Inscrire la préoccupation pour la contagion suicidaire dans leur pratique quotidienne et participer à la sensibilisation de leurs partenaires sur ce sujet. Pour ce faire, le programme Papageno (www.papageno-suicide.com) propose des ressources spécifiques concernant la gestion d'un suicide en institution scolaire ou l'exposition aux contenus suicidaires sur les médias et réseaux sociaux.

*Dr. Charles-Edouard NOTREDAME,
chef de clinique, psychiatre de l'enfant et de l'adolescent, CHU de Lille*

*Valérie ROCHART,
directrice de la MDA de Lille*

Qu'est-ce qu'une reco ?

Dans le cadre de son partenariat avec la Direction Générale de la Santé, l'ANMDA s'est engagée à produire 5 recommandations de bonnes pratiques par an, dans le champ de l'accompagnement des jeunes, des familles et des professionnels.

Ces recommandations, produites avec le concours de professionnels de MDA et validées par l'ANMDA et le conseil scientifique, ont vocation à être diffusées au réseau des MDA et susciter le débat, notamment lors des temps de travail régionaux.



**Si vous souhaitez rédiger une recommandation,
merci d'adresser votre proposition
aux chargées de mission de l'ANMDA .**

